



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 13 mars 2018, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **6010, rue Notre-Dame Est** - permettre le maintien d'une voie d'accès d'une largeur de 13,9 mètres desservant un bâtiment industriel localisé à l'angle de la rue Du Quesne, malgré les dispositions de l'article 551 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 13^E JOUR DE FÉVRIER 2018.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux